PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi, 6 décembre 2023 , à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No: 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No:3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No:4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No:5
Monsieur Pascal Hétu	Conseiller	No:6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023
- 1.5 DÉPÔT RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
- 1.6 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
- 1.7 ADOPTION DES SALAIRES 2024
- 1.8 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024
- 1.9 ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES 2024
- 1.10 PAVL Sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (2022)
- 1.11 PAVL Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par Circonscription électorale (2023)
- 1.12 LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
- 1.13 Dons
- 1.14 ENTENTE DE SERVICE LAROUCHE BUREAUTIQUE (IMPRIMANTE)
- 1.15 SOUMISSIONS NORD-FLO

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. Urbanisme

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 5.1 PROJET CULTUREL SPECTACLE ARTHUR L'AVENTURIER
- 5.2 RÉSOLUTION D'APPUI FLIC KARAOKÉ 2^E ANNÉE (9 MARS)
- 5.3 Nom projet Kayak

6. Travaux publics

6.1 VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2024-2025-2026

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 209-23 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

167-12-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

168-12-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

1.4 DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2023

Telle que l'exige la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance régulière de l'année, la greffière-trésorière doit déposer au conseil, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil. La greffière-trésorière fait donc mention qu'aucune inscription à ce registre n'a été effectuée pour l'année 2023.

1.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale & greffière-trésorière présente le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

1.6 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En référence aux articles numéro 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums, M. Gilles Audet a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires le 23 novembre 2023 et Mme Michelle St-Laurent a remis sa déclaration d'intérêts pécuniaires le 6 décembre 2023. Les deux déclarations sont déposées séance tenante.

1.7 ADOPTION DES SALAIRES 2024

169-12-23 ADOPTION DES SALAIRES 2024

ATTENDU QUE les salaires sont considérés comme étant des renseignements personnels selon la Loi de l'accès à l'information;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité et selon les normes des vérificateurs, de constituer des documents internes afin de s'assurer que les taux convenus soient versés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Christian Legault, maire, et madame Katy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires pour cette procédure administrative.

1.8 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

170-12-23 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du chapitre C-27.1 (RLRQ) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront, sauf exception, les mercredis à la Salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire et qui débuteront à 19h30;

- 15 JANVIER
- 12 FÉVRIER
- 11 MARS
- 8 AVRIL
- 13 Mai
- 10 Juin
- 8 JUILLET
- 12 AoûT
- 9 SEPTEMBRE
- 7 OCTOBRE
- 11 NOVEMBRE
- 9 DÉCEMBRE

1.9 ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES 2024

<u>171-12-23</u> <u>ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES 2024</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier de cueillettes des matières résiduelles pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, tel que présenté.

<u>172-12-23</u> <u>PAVL- Sous Volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 153 261\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

1.11 PAVL - SOUS VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE ACH23468 - 88065 (8) - 20230511-001

<u>173-12-23</u> PAVL – Sous Volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'Aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparait à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire approuve les dépenses d'un montant de 16 545\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministères des Transports du Québec, et reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

1.12 LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

174-12-23 LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 18 % pour 2021, 18 % pour 2022 et 18 % pour 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU **Q**UE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles cidessous décrits pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière d'Abitibi ;

Nom : Louisette Després Lot : 3 615 329 Matricule : 0510 62 6466
 Nom : Denis Deschênes Lot : 5 600 855 Matricule : 0604 42 3800
 Nom : Ghislain Lemay Lot : 5 600 856 Matricule : 0604 42 6503
 Nom : Paul Alie Lot : TNC Matricule : 1624 72 6512

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme Mme Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière pour protéger les créances de la Municipalité le 20 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme M. Pascal Hétu, conseiller, à titre de représentant(e) suppléant(e) pour protéger les créances de la Municipalité le 20 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

1.13 Dons

175-12-23 Dons

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire prévoit à son budget annuel un montant alloué pour les organismes à remettre sous forme de dons;

ATTENDU QUE le montant 2023 n'a pas été distribué.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire versera un don de 250\$ à la Maison du Bouleau blanc.

1.14 Entente de service Larouche bureautique (Imprimante)

176-12-23 ENTENTE DE SERVICE LAROUCHE BUREAUTIQUE (IMPRIMANTE)

ATTENDU QUE la Municipalité est liée par contrat à Larouche bureautique pour la location des imprimantes de bureau;

ATTENDU QUE le contrat de location se termine en novembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'entente de service pour les photocopies faites.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler l'entente de service au coût de 0,0204\$ pour les impressions noires et 0,0949\$ pour les impressions couleur.

177-12-23 SOUMISSION NORD-FLO

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'entretien préventif à Nord-Flo pour les pompes des stations de pompage;

ATTENDU QUE l'entretien régulier des pompes n'a pas été fait de façon adéquatement au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'état des pompes la compagnie Nord-Flo n'a pu effectuer les réparations sur place;

ATTENDU QUE pour assurer le bon fonctionnement du système les pompes ne peuvent être réparées toutes au même moment;

ATTENDU QUE présentement 2 pompes sont dans l'atelier de réparation de Nord-Flo et que les soumissions pour réparation s'élèvent à 13 605,08 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la réparation des pompes actuellement à l'atelier de Nord-Flo au coût de 13 605,08\$.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

178-12-23 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er décembre 2023, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 47 262,76 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 158 837,10 \$;

Les salaires versés au mois de novembre 23 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 26 683,85\$

Tel que prévu à l'article 154 du Code municipal la séance ordinaire actuelle est ajournée pour permettre la tenue de la séance extraordinaire prévue à 20h. La séance actuelle reprendra à 20h10.

Il est 20h10, la séance ordinaire du mercredi 6 décembre 2023 reprend. Les élus suivants sont présents :

Monsieur Christian Legault	Maire	
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No:2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No:3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No:4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No:5
Monsieur Pascal Hétu	Conseiller	No:6

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 PROJET CULTUREL – SPECTACLE ARTHUR L'AVENTURIER

182-12-23 PROJET CULTUREL : ARTHUR L'AVENTURIER

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement de la MRC a mis sur pied un projet culturel visant la tenue du spectacle d'Arthur L'aventurier dans 3 municipalités au printemps 2023 :

ATTENDU QUE chacune des municipalités de la MRC est jumelée avec une municipalité hôte;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Dominique-du-Rosaire pourront se rendre à Saint-Félix-de-Dalquier pour participer à cette activité gratuite;

ATTENDU QUE le Fonds culturel de la MRC d'Abitibi contribue financièrement à la hauteur de 10 000\$;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 22 450\$;

ATTENDU QUE le coût de main-d'œuvre est estimé à 300\$;

ATTENDU QUE la somme à débourser sera de 430\$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire participe à ce projet;

5.2 RÉSOLUTION D'APPUI FLIC SOIRÉE KARAOKÉ (2E ANNÉE) (9 MARS)

183-12-23 RÉSOLUTION D'APPUI FLIC SOIRÉE KARAOKÉ (2^E ANNÉE) (9 MARS)

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a reçu une aide financière du Fond local d'initiatives collectives (FLIC) en 2023 pour la tenue de sa soirée karaoké;

ATTENDU QUE le FLIC est destiné aux projets ponctuels et récurrents, ils doivent donc être réalisés à nouveau l'année suivante;

ATTENDU QUE la soirée karaoké 2024 aura lieu le 9 mars.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER la demande du Comité des Loisirs au FLIC pour la soirée karaoké qui aura lieu le 9 mars 2024.

5.2 PROJET KAYAK

<u>184-12-23</u> <u>Projet Kayak</u>

ATTENDU QUE la Municipalité a développé un parcours pagayable sur la rivière Davy et Harricana;

ATTENDU QUE le parcours n'est pas destiné qu'aux citoyens de la Municipalité;

ATTENDU QUE la promotion du parcours peut se faire via le Guide touristique Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner un nom officiel au parcours pagayable.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le parcours portera le nom officiel de « Parcours pagayable Davy-Harricana ».

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2024-2025-2026

<u>185-12-23</u> <u>VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2024-2025-2026</u>

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux ainsi que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées obligent la Municipalité à faire effectuer une vérification des débitmètres annuellement;

ATTENDU QUE le contrat liant la Municipalité et Nordikeau s'est terminé en 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 2 soumissions pour la vérification annuelle des débitmètres pour les années 2024-2025-2026;

Nordikeau : 10 165\$Endress + Hauser : 6 636\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de vérification des débitmètres pour les années 2024-2025-2026 à Endress + Hauser;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document en lien avec cet octroi.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 209-23 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Mme la conseillère Christiane Vaillancourt a déposé et présenté le projet de Règlement #209-23 concernant la taxation et la tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #209-23 concernant la taxation et la tarification pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

10. VARIA	
11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONS	EIL
12. PÉRIODE DE QUESTIONS	
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	
Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance	e est levée il est 20h27.
,	
Christian Legault	Katy Fortier
Maire	Directrice générale & greffière-trésorière
	0 0
Je, Christian Legault, maire, atteste que la signatur signature par moi de toutes les résolutions qu'il co	
municipal.	Sittlette au seits de l'article 142 (2) du Code
1	
Christian Legault	

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière d'Abitibi

Propriétaire(s):	Nom : Louisette Després
Lot:	3 615 329
Matricule :	0510 62 6466
	241, chemin Ducharme
	Saint-Dominique-du-Rosaire (Québec)
Adresse :	JOY 2KO

TAXES MUNICIPALES DUES AU 2024-01-20 :		
Taxes municipales pour <mark>2021</mark>	118,96 \$	
Taxes municipales pour <mark>2022</mark>	115,83 \$	
Taxes municipales pour 2023	126,62 \$	
Intérêts	116,37 \$	
Pénalités	0,00\$	
SOUS-TOTAL TAXES DUES :	477, 78 \$	
FRAIS FIXES:		
Frais exigibles (Recherches)	0,00\$	
Frais d'envois (Courrier recommandé, Purolator, etc.)	0,00\$	
Honoraires d'un huissier	0,00\$	
SOUS-TOTAL FRAIS FIXES :	0,00 \$	
TOTAL DÛ:	0,00 \$	

Propriétaire(s):	Nom : Denis Deschênes
Lot:	5 600 855
Matricule :	0604 42 3800
	11, rue Curé Langlais
	Saint-Dominique-du-Rosaire (Québec)
Adresse :	JOY 2KO

TAXES MUNICIPALES DUES AU 2024-01-20 :		
Taxes municipales pour 2021	1 332,26 \$	
Taxes municipales pour 2022	1 431,46 \$	
Taxes municipales pour 2023	1 481,44 \$	
Intérêts	577,49\$	
Pénalités	0,00\$	
SOUS-TOTAL TAXES DUES :	4 822,65 \$	
FRAIS FIXES:		
Frais exigibles (Recherches)	0,00\$	
Frais d'envois (Courrier recommandé, Purolator, etc.)	0,00\$	
Honoraires d'un huissier	0,00\$	
SOUS-TOTAL FRAIS FIXES :	0,00\$	
TOTAL DÛ:	0,00\$	

Propriétaire(s):	Nom : Ghislain Lemay
Lot:	5 600 856
Matricule :	0604 42 6503
	9, rue Curé Langlais
	Saint-Dominique-du-Rosaire (Québec)
Adresse :	JOY 2KO

TAXES MUNICIPALES DUES AU 2024-01-20 :		
Taxes municipales pour 2021	122,54 \$	
Taxes municipales pour <mark>2022</mark>	1 330,59 \$	
Taxes municipales pour <mark>2023</mark>	1 379,26 \$	
Intérêts	61,45 \$	
Pénalités	0,00\$	
SOUS-TOTAL TAXES DUES :	2 893,84 \$	
FRAIS FIXES:		
Frais exigibles (Recherches)	0,00\$	
Frais d'envois (Courrier recommandé, Purolator, etc.)	0,00\$	
Honoraires d'un huissier	0,00\$	
SOUS-TOTAL FRAIS FIXES :	0,00\$	
TOTAL DÛ:	0,00\$	

Propriétaire(s):	Nom : Paul Alie
Lot:	TNC
Matricule :	1624 72 6512
Adresse :	Aucune voie publique

TAXES MUNICIPALES DUES AU 2024-01-20 :		
Taxes municipales pour 2021	71,40 \$	
Taxes municipales pour 2022	74,25 \$	
Taxes municipales pour <mark>2023</mark>	84,50 \$	
Intérêts	72,63 \$	
Pénalités	0,00\$	
SOUS-TOTAL TAXES DUES :	302,78 \$	
FRAIS FIXES:		
Frais exigibles (Recherches)	0,00\$	
Frais d'envois (Courrier recommandé, Purolator, etc.)	0,00\$	
Honoraires d'un huissier	0,00\$	
SOUS-TOTAL FRAIS FIXES :	0,00\$	
TOTAL DÛ:	0,00\$	

À Saint-Dominique-du-Rosaire , ce 7 décembre 2024

Directeur général et greffier-trésorier